

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Astrid BOUCHARD, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Frédéric GEROMIN, Thierry RUTGE, Dominique CAPRON, Christophe CORBET, Anne IZABELLE

Procurations : Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE, Mireille Berthuin à Coralie BOURDELAIN, Antoine CREZE à Vincent PELLETIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 4 octobre 2024

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers. Désignation est faite du secrétaire de séance : M.Hervé. Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 6 septembre 2024 est présenté et mis à disposition de l'assemblée.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Etat d'assiette de la forêt communale pour l'année 2025

Rapporteur : Vincent Pelletier

M. Pelletier précise que les parcelles concernées sont situées autour du lac de Freydières, mais qu'aucune coupe ne sera faite à proximité immédiate du lac, afin de préserver la qualité paysagère du site. Mme Bourdelain précise qu'une information sera faite aux usagers du site avant l'intervention.

M. Pelletier explique le principe des coupes d'amélioration, visant à terme à la création d'une forêt irrégulière. Il précise que l'ONF prévoit de nombreux châblis disponibles en forêt, et qu'en conséquence la forêt est moins exploitée que les prévisions du Plan d'Aménagement Forestier.

Frédéric Géromin demande le prix du bois sur pieds sur le marché. Pour le chablis sur pied, le prix est inférieur à 10€/m3.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Approbation de la convention relative à la mise à disposition de l'exercice du droit de pêche entre la commune de Revel et l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Belledonne

Rapporteur : Vincent Pelletier

Vincent Pelletier explique que la présente convention inclue le lac de Freydières, qui faisait jusqu'alors l'objet d'une convention spécifique. C. Corbet demande si certains lacs ont un statut particulier. M. Pelletier répond que chaque lac a un statut spécifique ; certains lacs ne sont pas alevinés.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Piste forestière de Montmorel en propriétés privées - Remise gracieuse à titre exceptionnel

Rapporteur : Mme Bourdelain

M. Corbet demande si la piste est utilisée fréquemment. Mme la maire répond que les coupes de bois ne sont pas des opérations fréquentes, mais que la piste a été utilisée pour l'évacuation de chablis.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°4 : Mise à jour du règlement des avantages et congés exceptionnels accordés au personnel municipal

Rapporteur : Mme Bourdelain

Un débat a lieu sur l'affectation d'1 semaine ou d'un nombre de jours précis pour les congés exceptionnels, ceci posant le problème des contrats à temps non complet. Il est décidé que l'intitulé reste inchangé à ce qui existait précédemment.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°5 : Approbation de la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) pour la location d'un emplacement situé sur le domaine privé de la commune à la société Free Mobile

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°6 : Mandat spécial pour la participation de Madame la Maire au 106^{ème} congrès des maires de France du 18 au 21 novembre 2024

Rapporteur : Patrick Hervé

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°7 : Protection sociale complémentaire prévoyance – Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion de l'Isère

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION :**

- **13 VOIX POUR**
- **2 ABSTENTIONS** : Mme Peloso et Mme Bouchard

Délibération n°8 : Décision budgétaire modificative n°2

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°9 : Demande de subventions pour la réalisation d'un espace multisport

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°10 : Attribution d'une subvention à l'association Le Perlet dans le cadre du démarrage d'une activité d'entretien des chemins communaux

Rapporteur : Mme Bourdelain

Cathy Peloso demande si les membres de la section sentiers du Perlet sont nombreux, et seront en mesure d'avoir une action réelle. Mme Bourdelain précise qu'il existe un noyau de 3 à 4 personnes.

M. Corbet interroge sur la gestion de l'entretien des sentiers. Mme Bourdelain rappelle que les PDIPR sont gérés par la Communauté de Communes dans le cadre d'une délégation du Département de l'Isère ; La communauté de communes finance par ailleurs des heures de travail à la commune de Revel dans le cadre de chantiers d'insertion sociale, que la commune choisit d'utiliser à l'entretien de chemins ruraux.

Cathy Peloso demande si l'association s'assure pour cette activité. Une attestation d'assurance est exigée dans la convention passée avec la mairie, par ailleurs la commune assure les membres identifiés en tant que « collaborateurs bénévoles occasionnels ».

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération n°11 : Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : sans objet

Séance clôturée à 20h55 - Signature de la feuille de clôture

Patrick HERVE

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel



